

ALLIANCE DE LA RADIO

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Groupe M6 – 89, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALLIANCE DE LA RADIO : LES ACTEURS PRIVÉS S'UNISSENT POUR PORTER LA VOIX DE LA RADIO

Les radios privées françaises sont heureuses d'annoncer leur union au sein de l'Alliance de la Radio. L'Alliance porte une ambition forte pour valoriser la puissance et la pertinence du media auprès des acteurs économiques, institutionnels et du grand public.

L'Alliance fédère pour la première fois les radios privées, locales et nationales, généralistes et thématiques présentes sur l'ensemble du territoire.



crédit : Thomas PADILLA/Agence 1827/RTL

Elle regroupe :

- RTL, RTL2 et Fun Radio (radios du **groupe M6**)
- NRJ, Nostalgie, Chérie FM, Rires et Chansons (radios du **groupe NRJ**)
- Les 176 radios locales, régionales, thématiques et généralistes indépendantes adhérentes au **SIRTI**
- Europe 1, Europe 2 et RFM (radios du **groupe Lagardère**)
- RMC et BFM Business (radios du **groupe RMC BFM**)
- Radio Classique (radio du **groupe Les Echos Le Parisien**)
- Skyrock (radio du **groupe Nakama**).

Régis Ravanas (Directeur Général des activités audio du groupe M6) et **Christophe Schalk** (Président du SIRTI et Directeur Général de Top Music en Alsace) **sont respectivement Président et Vice-Président de l'Alliance de la radio. Cécile Durand-Girard est nommée Déléguée Générale.**

ALLIANCE DE LA RADIO

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Groupe M6 – 89, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'Alliance de la Radio porte une ambition forte pour valoriser la puissance et la pertinence du media. Elle établira un dialogue constant entre ses membres et les pouvoirs publics en faveur d'un cadre législatif et réglementaire modernisé.

L'Alliance veillera, auprès des acteurs économiques comme du grand public, à la valorisation du media radio. C'est la Commission publicitaire de l'Alliance regroupant les régies publicitaires de ses membres qui sera chargée d'établir tous travaux et études à destination du marché.

La radio est un média essentiel, un réflexe quotidien, pour les Français avec près de 51 millions d'auditeurs par mois. (Source : EAR insights, SO24, 13+, Total Radio, 5h-24h, couverture semaine moyenne LàD 28 jours). **Près de 7 Français sur 10 l'écoutent en moyenne 2 heures 50 minutes par jour** (Source : EAR > National, ND24, LàV, 13+, Total Radio, 5h-24h, AC, DEA).

Accessible à tous et partout, la radio offre **gratuitement** des contenus variés et de qualité : information nationale et locale, magazines et divertissements, et une large exposition de la musique par la diversité de ses formats. **Elle joue un rôle crucial pour le pluralisme des courants de pensée et d'opinion** et elle accompagne les évolutions de la société. Média de proximité qui préserve l'environnement (peu énergivore), la radio est le media audiovisuel dans lequel les Français ont le plus confiance.

Ancrée dans l'histoire du paysage audiovisuel français, la radio privée s'unit pour préparer l'avenir du media et faire entendre ses besoins spécifiques face à la révolution des usages numériques et aux innovations technologiques dans la création et dans l'information.

« Dans le contexte actuel de transformation des usages, s'unir et travailler ensemble aux mutations du secteur et aux évolutions réglementaires ou technologiques est indispensable. Je suis très heureux de présider cette structure collective aux côtés de Christophe Schalk, Vice-Président, Constance Benqué, Maryam Salehi, Jean-Philippe Baille, Pierre Bellanger et Pierre Louette. Cécile Durand-Girard, Déléguée Générale incarnera la voix de cette mobilisation inédite des acteurs de la radio privée. »

Régis Ravanais, Président de l'Alliance de la Radio

A propos de Cécile Durand Girard

Cécile Durand-Girard a débuté sa carrière en tant que Responsable Grands Media au sein de la SPRE - Société pour la perception de la rémunération équitable, en 2000. Elle a conduit une mission pour l'UNESCO auprès du Ministre de la Culture Yéménite à Sana'a (Yémen) en 2004. Elle rejoint le groupe Lagardère en tant que juriste pour les radios musicales et évolue en 2005 au sein de la Direction juridique notamment sur les activités TV, avant de prendre en 2012, les Relations institutionnelles pour l'ensemble des activités audiovisuelles et numériques de Lagardère Active, notamment Europe 1, Mezzo et Gulli. Depuis septembre 2019, elle était Directrice des Relations institutionnelles et des Affaires réglementaires au sein du Secrétariat Général du groupe M6.

Contacts Presse :

cecile.durand@alliancedelaradio.fr 06.88.07.65.74